



St. Lawrence

CEGEP CHAMPLAIN

RÉSUMÉ DES FRAIS ET REMBOURSEMENTS AUTOMNE 2026

Veuillez noter que les frais suivants, fixés conformément au règlement n° 6 du Collège, sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

FRAIS D'INSCRIPTION

Tous les étudiants présentant une demande d'admission ou de réadmission doivent s'acquitter des frais de demande d'admission de 30.00 \$. Ces frais sont payables au moment de la demande et ne sont pas remboursables. Des frais supplémentaires non remboursables de 35.00 \$ sont exigés pour l'évaluation du niveau d'anglais des étudiants ne provenant pas d'une école secondaire anglophone du Québec.

ÉTUDIANTS À TEMPS PLEIN (citoyens canadiens et résidents permanents)

Un étudiant à temps plein est un étudiant inscrit à au moins quatre (4) cours ou (180 heures de cours) dans la session.

FRAIS OBLIGATOIRES ET FACULTATIFS	MONTANT Par session	REMBOURSEMENT DES FRAIS Désinscription avant le 14 août	REMBOURSEMENT DES FRAIS Demande faite avant le 18 sept.
Frais de scolarité			
Frais d'inscription (non remboursables)	\$ 20.00	\$ -	\$ -
Droits afférents aux services de l'enseignement collégial Comprend : informations sur les études et les carrières, services d'aide, centres d'aide	\$ 25.00	\$ 25.00	\$ 25.00
Droits de toute autre nature Comprend : Internet, activités socioculturelles, conseil en matière d'aide financière, services sociaux et de santé, etc.	\$ 185.00	\$ 185.00	\$ -
A. Montant total des frais de scolarité	\$ 230.00	\$ 210.00	\$ 25.00
Frais liés à l'association étudiante			
Cotisation à l'association étudiante	\$ 18.00	\$ 18.00	\$ -
Assurance collective pour étudiants – Plan Major **	\$ 27.00	\$ 27.00	\$ -
Plan d'aide aux étudiants – Plan Major (non remboursable une fois les cours débutés)	\$ 6.00	\$ 6.00	\$ -
Frais administratifs liés à la gestion des fonds par le Collège (non remboursables)	\$ 2.00	\$ -	\$ -
B. Total des cotisations liées à l'association étudiante	\$ 53.00	\$ 51.00	\$ -
Contributions facultatives *			
Campagne de collecte de fonds	\$ 40.00	\$ 40.00	\$ 40.00
C. Cotisations facultatives	\$ 40.00	\$ 40.00	\$ 40.00
TOTAL (A+B+C)	\$ 323.00	\$ 301.00	\$ 65.00

Outre les frais facultatifs, les frais remboursables peuvent être remboursés jusqu'au premier jour de cours : 14 août pour le semestre d'automne 2026

* Contribution facultative à la campagne de collecte de fonds. Le remboursement peut être obtenu en contactant le bureau du registraire (admissionslc@crcmail.net) avant le 18 septembre 2026

** Les étudiants qui souhaitent se désinscrire de cette couverture d'assurance après le début de la session peuvent le faire du 28 août au 29 septembre 2026 directement auprès de Plan Major : <http://planmajor.ca/en/associations/age-uqtr/additional-information/plan-withdrawal/>

COURS « HORS-PROGRAMME »

Tous les cours suivis hors-programme sont facturés au tarif de 6.00 \$ par heure de cours pour chaque cours choisi.

CHANGEMENTS DE COURS ET ÉQUIVALENCES

Les demandes de changement de cours et d'équivalences sont au coût de 25.00 \$ par cours.



St. Lawrence

CEGEP CHAMPLAIN

RÉSUMÉ DES FRAIS ET REMBOURSEMENTS AUTOMNE 2026

Veuillez noter que les frais suivants, fixés conformément au règlement n° 6 du Collège, sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL (citoyens canadiens et résidents permanents)

Un étudiant à temps partiel est un étudiant qui suit moins de 4 cours et moins de 180 heures de cours par session. Cet étudiant doit s'acquitter de 2.00 \$ par heure de cours pour chaque cours choisi.

FRAIS OBLIGATOIRES ET FACULTATIFS	1 cours	2 cours	3 cours
Frais de scolarité ***			
Frais d'inscription (non remboursables)	\$ 5.00	\$ 10.00	\$ 15.00
Droits afférents aux services de l'enseignement collégial Comprend : informations sur les études et les carrières, services d'aide, centres d'aide	\$ 6.00	\$ 12.00	\$ 18.00
Droits de toute autre nature Comprend : Internet, activités socioculturelles, conseil en matière d'aide financière, services sociaux et de santé, etc.	\$ 41.00	\$ 82.00	\$ 123.00
A. Montant total des frais de scolarité	\$ 52.00	\$ 104.00	\$ 156.00
Frais liés à l'association étudiante			
Cotisation à l'association étudiante	\$ 18.00	\$ 18.00	\$ 18.00
Assurance collective pour étudiants – Plan Major **	\$ 27.00	\$ 27.00	\$ 27.00
Plan d'aide aux étudiants – Plan Major (non remboursable une fois les cours débutés)	\$ 6.00	\$ 6.00	\$ 6.00
Frais administratifs liés à la gestion des fonds par le Collège (non remboursables)	\$ 2.00	\$ 2.00	\$ 2.00
B. Total des cotisations liées à l'association étudiante	\$ 53.00	\$ 53.00	\$ 53.00
Contributions facultatives *			
Campagne de collecte de fonds	\$ 40.00	\$ 40.00	\$ 40.00
C. Cotisations facultatives	\$ 40.00	\$ 40.00	\$ 40.00
TOTAL:	\$ 145.00	\$ 197.00	\$ 249.00
plus FRAIS DE SCOLARITÉ ADITIONNELS ****	\$ 2.00 par heure de cours		

Les frais remboursables peuvent être remboursés jusqu'au premier jour de cours : 14 août pour le semestre d'automne 2026

- * Contribution facultative à la campagne de collecte de fonds. Le remboursement peut être obtenu en contactant le bureau du registraire (admissionslc@crcmail.net) avant le 18 septembre 2026
- ** Les étudiants qui souhaitent se désinscrire de cette couverture d'assurance après le début de la session peuvent le faire du 28 août au 29 septembre 2026 directement auprès de Plan Major : <http://planmajor.ca/en/associations/age-uqtr/additional-information/plan-withdrawal/>
- *** Consultez le tableau des étudiants à temps plein pour obtenir des informations sur les remboursements. Les frais remboursables peuvent l'être jusqu'au premier jour de cours: le 14 août pour le semestre d'automne 2026
- **** Les frais de scolarité supplémentaires ne s'appliquent pas aux étudiants considérés comme temps plein, tels que les étudiants en fin de DEC

ÉTUDIANTS EN COMMANDITE :

Les étudiants en *commandite* parrainés par leur établissement d'enseignement supérieur peuvent suivre un ou plusieurs cours à St. Lawrence. Ces cours sont précisés sur leur formulaire de commandite et sont sujet à disponibilité des places. Chaque cas est traité individuellement.



St. Lawrence

CEGEP CHAMPLAIN

RÉSUMÉ DES FRAIS ET REMBOURSEMENTS AUTOMNE 2026

Veuillez noter que les frais suivants, fixés conformément au règlement n° 6 du Collège, sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Les candidats qui ne possèdent pas la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent peuvent être admis à condition d'avoir un niveau d'études secondaires équivalent au Diplôme d'études secondaires du Québec.

FRAIS OBLIGATOIRES ET FACULTATIFS	À temps plein	À temps partiel		
		1 cours	2 cours	3 cours
Frais de scolarité ***				
Frais d'inscription (non remboursables)	\$ 20.00	\$ 5.00	\$ 10.00	\$ 15.00
Droits afférents aux services de l'enseignement collégial	\$ 25.00	\$ 6.00	\$ 12.00	\$ 18.00
Droits de toute autre nature	\$ 185.00	\$ 41.00	\$ 82.00	\$ 123.00
A. Montant total des frais de scolarité	\$ 230.00	\$ 52.00	\$ 104.00	\$ 156.00
Frais liés à l'association étudiante				
Cotisation à l'association étudiante	\$ 18.00	\$ 18.00	\$ 18.00	\$ 18.00
Assurance collective pour étudiants – Plan Major **	\$ 27.00	\$ 27.00	\$ 27.00	\$ 27.00
Plan d'aide aux étudiants – Plan Major (non remboursable une fois les cours débutés)	\$ 6.00	\$ 6.00	\$ 6.00	\$ 6.00
Frais administratifs liés à la gestion des fonds par le Collège (non remboursables)	\$ 2.00	\$ 2.00	\$ 2.00	\$ 2.00
B. Total des cotisations liées à l'association étudiante	\$ 53.00	\$ 53.00	\$ 53.00	\$ 53.00
Contributions facultatives *				
Campagne de collecte de fonds	\$ 40.00	\$ 40.00	\$ 40.00	\$ 40.00
C. Cotisations facultatives	\$ 40.00	\$ 40.00	\$ 40.00	\$ 40.00
SOUS-TOTAL : (D)				
	\$ 323.00	\$ 145.00	\$ 197.00	\$ 249.00
Droits de scolarité additionnel pour les étudiants internationaux **** (E)	\$ 7,575.00	\$36.83/heure		
TOTAL	\$ 7,898.00	(D) + (E)		

Les frais remboursables peuvent être remboursés jusqu'au premier jour de cours : 14 août pour le semestre d'automne 2026

* Contribution facultative à la campagne de collecte de fonds. Le remboursement peut être obtenu en contactant le bureau du registraire (admissionslc@crcmail.net) avant le 18 septembre 2026

** Les étudiants qui souhaitent se désinscrire de cette couverture d'assurance après le début de la session peuvent le faire du 28 août au 29 septembre 2026 directement auprès de Plan Major : <http://planmajor.ca/en/associations/age-uqtr/additional-information/plan-withdrawal/>

*** Consultez le tableau des étudiants à temps plein pour obtenir des informations sur les remboursements. Les frais remboursables peuvent l'être jusqu'au premier jour de cours: le 14 août pour le semestre d'automne 2026

**** Sous réserve de modifications en fonction de la réglementation gouvernementale. Ces frais sont remboursables jusqu'au premier jour de cours de chaque semestre : le 14 août (Semestre d'automne)

FRAIS DE NON-RÉSIDENT

En plus des frais habituels, si vous êtes citoyen canadien, mais que vous n'êtes pas considéré comme résident du Québec, vous devez également vous acquitter des frais de non-résident suivants :

Full-Time = \$1,926.00/Semestre Part-Time = \$9.40/heure de cours

Veuillez noter que ces frais sont susceptibles d'être modifiés sans préavis. Ces frais sont remboursables jusqu'au premier jour de cours de chaque session : le August 14 (semestre d'automne)

ASSURANCE POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS :

Tous les étudiants étrangers doivent fournir une preuve d'assurance maladie et hospitalisation valable pour l'année scolaire.